

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Budgets participatifs - Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) - Année 2014 - Demande de subvention

Madame Hily au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite des incidents survenus dans de nombreuses villes, il y a quelques années, la Région Bourgogne a créé le Fonds d'Aide aux Projets (FAP), destiné aux associations et aux particuliers, et le Fonds d'Intervention de Proximité (FIP), ouvert aux communes, aux établissements publics intercommunaux et aux bailleurs sociaux.

L'intervention du FIP se traduit par une aide à un investissement ponctuel ou urgent contribuant à améliorer la vie urbaine (sécurité, propreté, convivialité, services, etc.).

Sont éligibles les communes porteuses d'un projet de rénovation urbaine, bénéficiaires d'un contrat d'agglomération ou dont une partie du territoire est située en zone urbaine sensible.

Les actions retenues peuvent être soutenues à hauteur de 50% du coût total du projet, avec un plafond maximum de subvention de 15 000 € par opération.

Par ailleurs, la Ville entend poursuivre son action en faveur d'une plus grande cohésion sociale entre les quartiers de façon à satisfaire au mieux les besoins et les attentes des citoyens.

C'est ainsi que, parmi les projets proposés par les commissions de quartiers en 2013 et approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 septembre 2013, deux sont éligibles au Fonds d'Intervention de Proximité :

- 1- Réaménagement du terrain de loisirs au 3, allée de la Source – quartier Fontaine d'Ouche,
- 2- Réaménagement du square Laplace – quartier des Grésilles.

Ces opérations permettront d'améliorer les liens à l'intérieur même de ces deux quartiers et de répondre également aux besoins de mixité sociale par la participation des habitants à leur mise en œuvre.

Leur coût prévisionnel est estimé à 39 986 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par la Région Bourgogne au titre du Fonds d'Intervention de Proximité, pour la mise en œuvre des deux projets proposés par les commissions de quartier, en 2013, décrits dans le rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Abstentions : 3